



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 23 mai 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°76

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE LANGEVIN WALLON- SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Le conseil municipal est informé que l'école élémentaire Langevin Wallon bénéficie en 2024 du crédit scolaire "semaine pédagogique" et **organise un séjour dans le Val de Loire (visite de Villandry, du Clos Lucé, de Chambord ...)** du 6 au 7 juin 2024 pour les trois classes de CM1. 47 élèves participeront à ce séjour.

Le montant octroyé sur les crédits scolaires de l'école est de **75 € par élève pour un même niveau** soit un montant estimatif de 3 525 € (75€ X 47). Le montant définitif sera déterminé après remise de la liste des élèves de CM1 ayant participé au voyage.

M CHAINE, directeur de l'école Langevin Wallon, sollicite le versement de ce crédit sous forme d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire permettant ainsi une meilleure gestion et organisation de la classe découverte.

Il est donc proposé au conseil municipal de **verser une subvention de 3 525€** sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Langevin Wallon, après le voyage, sur présentation d'un état des élèves de CM1 ayant participé au séjour.

Considérant l'organisation d'un séjour dans le Val de Loire du 6 au 7 juin 2024 par l'école Langevin Wallon;

Considérant l'octroi du crédit scolaire "semaine pédagogique" à l'école Langevin Wallon en 2024 ;

Considérant la demande du directeur de l'école Langevin Wallon de verser le montant du crédit sur le compte de la coopérative scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Langevin Wallon pour le voyage organisé dans le Val de Loire du 6 au 7 juin 2024 ;
- décide de verser une subvention de **3 525 €** sur le compte de la coopérative scolaire,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

- 3 JUIN 2024

